



RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES 2020

SYNTHÈSE

chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Le rapport en version numérique est disponible et téléchargeable sur le site des Chambres d'agriculture.

A PROPOS

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs à la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles. Ce rapport présente les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture sur le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Conformément aux dispositions du Code rural sur les missions des Chambres d'agriculture, l'APCA est tenue de rendre annuellement un rapport rendant compte des missions des Chambres d'agriculture pour accompagner la diminution de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires. Le présent document présente donc l'action du réseau des Chambres d'agriculture sur cette thématique pour l'année 2020.

Après avoir reprecisé les enjeux et le contexte, ce rapport est structuré autour des différentes missions réalisées couvrant un large périmètre :



Formation des agriculteurs et des conseillers



Outil de transfert et de communication aux agriculteurs



Conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif



Recherche et développement afin d'identifier et d'éprouver des pratiques et des systèmes plus économes en produits phytosanitaires et performants économiquement



Référence et outils pour les conseillers



Les liens présents au fil de ce document sont cliquables.



Sébastien Windsor,
Président de Chambres
d'agriculture France

Lors de la Session APCA de juin 2019, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'un plan d'actions pour construire collectivement les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs dans les transitions phytosanitaires et ainsi renforcer la capacité des Chambres d'agriculture dans le conseil et la formation sur cette thématique complexe, demandant du temps, de l'expertise, mais aussi une prise de risque pour les exploitations agricoles.

Dans un contexte très fortement impacté par la crise de la COVID en 2020, les Chambres d'agriculture ont poursuivi leurs actions sur l'accompagnement à la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires et se sont aussi montrées en anticipation sur le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires. En effet, les Chambres d'agriculture ont expérimenté ce conseil dès 2020 auprès de 1200 agriculteurs, en situations réelles, incluant la formation de 150 conseillers et 67 managers.

Ce conseil nécessite des compétences permettant d'appréhender la complexité à laquelle sont confrontés les agriculteurs dans leurs transitions phytosanitaires. Face à des contraintes réglementaires, sociétales, techniques et économiques, les solutions peuvent être coûteuses, difficiles à mettre en œuvre, voire encore à trouver pour certaines situations actuellement dépourvues d'alternatives.

Malgré l'engagement et l'effort des Chambres d'agriculture avec la mobilisation de plus de 90 ETP dédiés dès 2022 au déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires, la demande des agriculteurs en 2022 et 2023 sera très supérieure aux capacités des Chambres d'agriculture pour y répondre. Il existe un risque important de ne pas pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des agriculteurs.

Au-delà du conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, les Chambres d'agriculture sont également mobilisées par des actions de R&D, de formation avec une offre en évolution constante pour répondre aux nouveaux enjeux et des actions de conseil, que ce soit en individuel ou en collectif.

Le présent rapport de l'activité des Chambres d'agriculture sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires se veut être le reflet de cette dynamique que nous avons par ailleurs récemment réaffirmée dans notre contrat d'objectifs et de performance signé fin 2021 avec l'État.

SOMMAIRE

Enjeux, contexte et plan global phytosanitaires
des Chambres d'agriculture

p.6

Note méthodologique

p.7



1.

Accompagner les agriculteurs

p.8



2.

Formation des agriculteurs et
des conseillers

p.12



3.

Outils de transfert et de
communication auprès des
agriculteurs

p.14



4.

Recherche et développement

p.16



5.

Références et outils pour
les conseillers

p.17



ENJEUX, CONTEXTE ET PLAN GLOBAL PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, prévoit en son article 85 que l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture rend compte annuellement aux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement des actions menées par les Chambres d'agriculture pour promouvoir la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce rapport fait écho à l'ajout par le même article de la mission du réseau des Chambres d'agriculture de contribuer à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, cette mission venant s'ajouter aux missions des Chambres d'agriculture au sein du code rural.

Les actions des Chambres d'agriculture couvrent un périmètre très large de la recherche et l'expérimentation de solutions nouvelles, jusqu'à l'accompagnement des agriculteurs par des actions individualisées de conseil. La boucle d'actions implique également la réalisation d'actions de formation auprès des agriculteurs et des conseillers, d'informations sur la situation sanitaire des cultures mais aussi sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires disponibles et d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs.

Ces missions sont conduites dans des cadres d'actions multiples, intégrées ou non au plan Ecophyto, bénéficiant ou non de co-financement publics.

Ce rapport donne une visibilité sur les actions conduites sur ces différents périmètres d'intervention par le réseau des Chambres d'agriculture en 2020, d'identifier l'impact de ces actions au travers du nombre d'agriculteurs touchés et donne à voir les moyens engagés par les Chambres d'agriculture sur ces missions.

CONTEXTE PARTICULIER DE L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au covid-19 et les mesures de confinement liées. Les Chambres d'agriculture ont dû adapter leur organisation de travail pour répondre au mieux à leur mission d'accompagnement des agriculteurs.

Malgré cela, les Chambres d'agriculture ont continué à se mobiliser pour mener à bien de nombreuses actions visant la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires, certaines étant revues à la baisse pour s'adapter à la situation (phase de conseil à blancs sur le conseil stratégique phytosanitaires) ou conduite différemment (formations sous forme dématérialisée, conseil à distance).

Enfin l'année 2020 a vu la construction et la mise en place dans un grand nombre de départements français des chartes de protection des riverains sur lesquelles les Chambres d'agriculture se sont très fortement investies, autant dans la construction en concertation avec les acteurs locaux, que dans la diffusion et l'appropriation par les agriculteurs, au travers de leurs actions de conseil, d'information et de formation.

UNE STRATÉGIE SUR LES PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE ACTION COHÉRENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Au-delà de la mission du réseau des Chambres d'agriculture désormais inscrite dans le code rural, et afin de mobiliser l'ensemble des actions réalisées pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'une stratégie sur les phytosanitaires nommée plan global phytosanitaires des Chambres d'agriculture, stratégie validée par les instances de l'APCA en décembre 2018.

Cette stratégie vise à donner une cohérence d'ensemble aux actions conduites au sein du réseau des Chambres d'agriculture, de renforcer l'accompagnement des agriculteurs au travers du conseil individuel et collectif, et de la formation tout en mutualisant les ressources et les compétences du réseau.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les informations présentes dans ce rapport ont été collectées via une enquête envoyée auprès des référents régionaux des Chambres d'agriculture en charge du sujet sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

L'enquête sur les actions réalisées en 2020 a été fortement modifiée par rapport à celle sur les actions 2019 afin de tenir compte des enseignements de ce premier rapport sur la précision nécessaire sur certaines questions pour avoir une lisibilité homogène au sein du réseau des Chambres d'agriculture.

Ces modifications ne permettent donc pas d'apporter des éléments de comparaison entre les deux années.

DONNÉES COLLECTÉES

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- La recherche et le développement avec le volet expérimentation,
- Le BSV,
- DEPHY,
- Les collectifs d'agriculteurs : 30000 ; GIEE ; GO du PEI ; Groupe de développement agricole,
- La formation des agriculteurs,
- Le conseil individuel.

L'ensemble des indicateurs demandés pour les actions 2020, le seront pour les actions menées en 2021, afin de faciliter la collecte des données et surtout de pouvoir comparer les années entre-elles et avoir des tendances d'évolution de l'action des Chambres d'agriculture sur le volet de la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Toutes les régions ont répondu à l'enquête mais certains départements ne réalisent pas l'ensemble des champs couverts par ce rapport. Ainsi, certaines données demeurent incomplètes pour des départements. Dans le rapport pour chaque indicateur, il est précisé le nombre de départements concernés.

En effet, plusieurs modalités d'organisation existent au sein du réseau des Chambres d'agriculture et nous imposent pour chaque indicateur de préciser le nombre de départements concernés pour pouvoir comparer les données. A noter, que pour l'Île de France, on considère 4 départements, car Paris et les 3 départements de la petite couronne ne sont que très peu concernés par l'agriculture.

Nous considérons donc au maximum : 92 départements métropolitains (et non 96) et 5 départements d'Outre-Mer.





1. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Le réseau des Chambres d'agriculture est un acteur majeur pour l'accompagnement des agriculteurs sur la conduite de leurs cultures dans un cadre individuel et collectif.

Cet accompagnement, réalisé pendant la campagne et en inter-culture, permet d'accompagner à différents niveaux les agriculteurs :

- Dans un cadre collectif, la co-construction de systèmes de productions économes en produits phytosanitaires et performants économiquement peut-être réalisée,
- Partager collectivement les choix culturaux réalisés, les réussites, les échecs mais aussi les expérimentations à petites échelles réalisées par les agriculteurs,
- Répondre et accompagner sur des problématiques propres à l'agriculteur au travers d'un conseil individualisé.

Pour accompagner en individuel ou en collectif les agriculteurs,

882 conseillers

de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil (données sur 89 départements).



OBJECTIFS ET CIBLES SUR L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

Le réseau des Chambres d'agriculture réalise le conseil phytosanitaires dans le cadre de l'agrément « conseil indépendant ». A ce titre, il accompagne les agriculteurs mettant en avant les solutions alternatives, dès lors qu'elles existent.

Dans le cadre de la séparation du conseil et de la vente, les Chambres d'agriculture s'organisent pour renforcer leur présence auprès des agriculteurs sur le conseil phytosanitaires, qu'il soit de préconisation ou stratégique.

Cette ambition nécessite à la fois de renforcer les moyens humains consacrés à ces missions mais aussi d'augmenter la capacité de former les conseillers aux pratiques du conseil en lien avec la réduction des produits phytosanitaires.

➤ Pour répondre à cette ambition, le réseau des Chambres d'agriculture a pour objectif que l'ensemble des Chambres d'agriculture soit agréée « conseil indépendant » sous 3 ans.

➤ Les Chambres d'agriculture se sont engagées sur 2022 et 2023 à réaliser au minimum 15% des actions de conseil stratégique et se dotent de moyens humains complémentaires pour atteindre cet objectif.

Concernant l'accompagnement collectif, chaque année, chaque département a pour objectif de mettre en place un groupe sur une thématique innovante (objectif défini dans le cadre du projet stratégique des Chambres d'agriculture). Dans les thématiques innovantes, on retrouve notamment les collectifs innovants ayant pour objectif de réduire les intrants.

1.1. Accompagnement individuel

LE CONSEIL DE PRÉCONISATION DANS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN 2020

Les Chambres d'agriculture sont agréées pour leur activité de conseil phytosanitaires indépendant dans **85 départements**.

Parmi ceux-ci, 70 le sont dans le cadre, de l'agrément « multi sites » porté par l'APCA.

Le conseil spécifique, dit à «chaud», est réalisé par écrit, par des conseillers titulaires de leur Certiphyto conseil.

Sur **84 départements**,
4 430 conseils spécifiques ont été délivrés aux agriculteurs en 2020

et **2 071** conseils délivrés en morte saison.

Sur les **69 départements** pour lequel la donnée est disponible et qui réalisent un conseil individuel sur la protection des cultures,

96 ETP sont consacrés à cette mission.

Ce conseil rapproché, territorialisé et individualisé, permet d'ajuster la protection des cultures, de la manière la plus fine possible, en mobilisant les bons leviers et pour garantir une production de qualité.

PRÉPARER LE CONSEIL STRATÉGIQUE À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La loi EGALIM a introduit la séparation des activités de conseil et de vente (ou application) de produits phytosanitaires et a créé un nouveau conseil nommé conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2021. En 2020, l'ensemble du réseau a travaillé au déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits

phytosanitaires au travers d'une phase de formation des conseillers et de réalisation de conseils à blancs.

Malgré le contexte sanitaire, **150 conseillers et 67 managers** ont été formés tant sur les enjeux réglementaires, sur la méthode et les attendus de ce conseil, que sur son déploiement dans les activités des Chambres d'agriculture.



En 2020,
1195 conseils à blancs ont été réalisés dans **84** départements.



1.2. Accompagnement collectif



Les Chambres d'agriculture sont fortement investies dans les démarches collectives visant à diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. Les types de collectifs sont diversifiés : groupes de développement ou groupes d'innovation, DEPHY FERME, 30000, GIEE travaillant sur la réduction des phytos, ...

Selon la forme du collectif ceux-ci peuvent bénéficier de co-financement public (OFB, Agences de l'eau) ou sont financés à 100% par les cotisations des agriculteurs.



Pour l'accompagnement visant les collectifs d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture mobilisent

plus de
243 ETP

pour accompagner
plus de **14 000**
agriculteurs

au travers
816
collectifs d'agriculteurs
tous dispositifs confondus
présentés ci-dessous.

GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Sur 11 régions et 3 Départements et Régions d'Outre Mer ayant répondu à l'enquête, les Chambres d'agriculture accompagnent 342 groupes de développement principalement dans les filières grandes cultures et polyculture élevage. Ces agriculteurs sont accompagnés tout au long de

la campagne sur la protection des cultures en favorisant la mise en place de la protection intégrée des cultures. 87 ETP sont mobilisés sur cette mission dans les Chambres d'agriculture, soit environ 0,25 ETP mobilisé par groupe de développement.

GROUPES DEPHY FERME



Le dispositif DEPHY du plan Ecophyto II co-financé par l'OFB a pour finalité d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires, tout en promouvant des techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes. Ce dispositif accompagne près de 2800 exploitations dont 1800 exploitations agricoles sont accompagnées par des conseillers de Chambres d'agriculture au travers 156 groupes

Dephy Ferme soit 64% des fermes. Chaque groupe bénéficie d'un accompagnement par un conseiller à mi-temps (0,5 ETP / groupe). L'une des particularités fortes est l'animation nationale avec la Cellule d'Animation Nationale Dephy à l'APCA (10 ETP), des relais territoriaux appelés « ingénieurs territoriaux » dont 19 sont des agents de Chambres d'agriculture (9 ETP), et des experts « filières » dont 2 sont des agents de Chambres d'agriculture (1 ETP).



GROUPES « 30 000 »



Le dispositif « 30 000 » du plan Ecophyto II cofinancé par les agences de l'eau, a pour objectif d'accompagner les exploitations dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques.

Les Chambres d'agriculture accompagnent des agriculteurs au sein de 207 groupes « 30 000 » (environ 45% des groupes animés par les Chambres d'agriculture) mobilisant 61 ETP au sein des Chambres d'agriculture.

GROUPES GIEE



Les GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental) sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux

et sociaux. 113 groupes GIEE animés par les Chambres d'agriculture travaillent tout ou en partie sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires, ce qui mobilise plus de 17 ETP (données des ETP sur 10 régions uniquement)

GROUPES OPÉRATIONNELS DU PEI (PROJET EUROPÉEN D'INNOVATION)

Les groupes opérationnels sont des collectifs qui se rassemblent pour travailler à des solutions pratiques et concrètes en réponse à un problème ou une opportunité d'innovation et dont le projet est financé par la Politique européenne de

développement rural. Les Chambres d'agriculture animent 18 groupes opérationnels du PEI visant à réduire les usages ou les impacts des produits phytosanitaires.



2. FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES CONSEILLERS

La formation est un maillon essentiel de la transition des pratiques agricoles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires : former des agriculteurs pour leur permettre de s'approprier les stratégies de la protection intégrée des cultures, les pratiques et techniques pour réduire les usages et impacts ; mais aussi former des conseillers pour renforcer leur expertise technique, l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de transition.

Les formations des agriculteurs sont proposées par les Chambres d'agriculture départementales ou régionales.

Pour la formation des conseillers, l'offre de formation de Resolia, organisme de formation des Chambres d'agriculture intègre et se renouvelle régulièrement sur la thématique de la transition phytosanitaire des systèmes de production.

2.1. Formation des agriculteurs

En 2020, les Chambres d'agriculture ont réalisé **1 756 formations** Certiphyto (primo ou renouvellement) ayant bénéficié à **18 100 agriculteurs** en 2020.

Ces formations sont pour la grande majorité des formations pour des renouvellements de Certiphyto. En 2021, la tendance devrait se poursuivre.

Sur les différentes thématiques touchant à la diminution de l'usage et des impacts des phytosanitaires, environ **7 025 agriculteurs ont bénéficié d'une formation** avec **991 sessions de formation** sur ce thème en 2020 (formations labélisées Ecophyto par Vivéa et les formations non labélisées sur des thématiques de la protection intégrée des cultures).

Ainsi, les Chambres d'agriculture ont formé en 2020 **plus de 25 000 agriculteurs** sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires. Ce chiffre est rendu possible par la mise en place de modalités de formations à distance permettant de maintenir cette action en pleine crise sanitaire.



Objectifs et cibles sur la formation des actifs agricoles : dans le cadre du projet stratégique, l'objectif est d'atteindre

40 %

de parts de marchés sur les formations continues auprès des agriculteurs.

2.2. Formation des conseillers

Résolia, service commun de formation et d'accompagnement du réseau des Chambres d'agriculture contribue à la montée en compétences des conseillers sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires grâce aux formations réalisées.

Afin de renforcer l'offre de formation et de proposer aux conseillers des formations sur des thématiques très spécifiques à certaines filières, un partenariat avec l'ACTA a été initié en 2019, deux formations sur la réduction des produits phytosanitaires ont été proposées dans ce cadre en 2020.

Résolia a organisé :

11

sessions de formations Certiphyto dit conseiller primo-accédant ou renouvellement en 2020

pour

94

stagiaires.

Afin d'assurer une montée en compétences des conseillers et des managers sur le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires, Résolia a formé :

150

conseillers (15 sessions de formation)

et **67**

managers (6 sessions de formation).

Hors Certiphyto et conseil stratégique phytosanitaires, Résolia a organisé :

5

sessions de formation

en lien avec la protection intégrée des cultures et l'accompagnement à la réduction des phytosanitaires,

regroupant

37

stagiaires.

Ce chiffre est nettement inférieur aux années précédentes du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 car l'ensemble des formations prévues initialement n'a pas pu se tenir.



3. OUTILS DE TRANSFERT ET DE COMMUNICATION AUPRÈS DES AGRICULTEURS



L'enjeu du transfert est un élément central dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans cette dynamique à la fois dans la production de ressources techniques (réseaux DEPHY, Centre de ressources glyphosate), que dans le transfert aux conseillers et aux agriculteurs des pratiques et références technico-économiques éprouvées pour qu'ils le déploient.



En 2022, les Chambres d'agriculture se donnent pour ambition de mettre en œuvre des plans d'actions du transfert dans l'ensemble des régions pour structurer et monitorer les actions réalisées.

3.1. Le projet "Rencontres alternatives phytos"



Rencontres Alternatives Phytos

Le projet "Rencontres alternatives phytos" (RAP) a pour objectif de diffuser des alternatives aux phytos à partir de témoignages d'agriculteurs et massifier le nombre d'agriculteurs engagés dans des collectifs.

Pour partager massivement ces résultats afin d'encourager le plus grand nombre d'agriculteurs à s'engager à leur tour dans la transition agro-écologique économe en produits phytosanitaires, des journées sont mises en place entre 2019 et 2021 en région, en s'appuyant sur des exploitations des réseaux DEPHY et 30 000 : « Rencontres Alternatives Phytos ».

Le projet initié en 2019 s'est poursuivi tout au long de l'année 2020. La communication autour de ces actions est coordonnée par l'APCA et la CAN DEPHY en lien avec les animateurs Ecophyto en Chambres régionales d'agriculture.

En 2020,
42
journées du projet
« Rencontres alternatives phytos » ont rassemblé
plus de **629**
agriculteurs
dont
565
agriculteurs
ne faisaient pas partie
d'un groupe Dephy et
197
conseillers hors Dephy.

3.2. Déploiement du contrat de solutions



En 2020, de nouvelles actions ont eu lieu :

- le démarrage du déploiement du Contrat de Solutions dans 4 régions pilotes : Centre-Val-de-Loire, PACA, Pays-de-La-Loire et Normandie, avec un rôle pivot de la Chambre Régionale d'agriculture dans ces régions pour mobiliser les structures agricoles

concernées permettant de tirer des enseignements sur la stratégie et la méthode de mobilisation des acteurs qui servira pour le déploiement dans les 13 régions

- l'identification par l'APCA, la Coopération Agricole, FNA, Vivea, des vecteurs et opportunités pour faire approprier le Contrat de Solutions dans leurs structures. Cela s'est traduit notamment, pour l'APCA par la diffusion des fiches Contrat de Solutions dans les réseaux métiers : animateurs inter-filières de la surveillance biologique du territoire des Chambres d'agriculture et aux conseillers de Chambres

d'agriculture mobilisés dans la phase test du conseil stratégique phytos ;

- la remontée d'indicateurs de fiches du Contrat de Solutions, portant sur les cultures majeurs comme blé, colza, pomme de terre ;
- la communication avec la production d'outils et de supports génériques de communication, la participation à des salons professionnels dont le Salon international de l'agriculture, des conférences.

3.3. Actions de communication et de transfert du réseau DEPHY

A l'échelle nationale, quelques actions marquantes de diffusion de résultats de Dephy ont eu lieu :

- **Colloque national DEPHY Cultures Spécialisées à Terra Botanica à Angers le 16 janvier 2020 avec pour thématique « Quelles alternatives et adaptations nécessaires pour pérenniser les systèmes économes en phytos ? ».** Lors de ce colloque, les résultats des filières légumes, horticulture et cultures tropicales ont été présentés, avec notamment un focus sur les contrôles biologiques de ces filières. Il a réuni 160 participants dont 31 agents de Chambres d'agriculture, 10 agriculteurs, des ingénieurs des Instituts techniques, mais aussi des représentants du Ministère, des ONG, des journalistes ... **Les présentations et les vidéos des séquences sont disponibles sur EcophytoPic : <https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/colloque-national-dephy-cultures-specialisees>;**
- **Evènement au Salon international de l'agriculture à Paris le 28 février 2020 pour présenter 10 ans de travaux sur la réduction des produits phytosanitaires dans Dephy avec la**

mise en avant des travaux réalisés sur la biodiversité que vous trouverez en lien : <https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/le-reseau-dephy-et-la-biodiversite>;

De plus, **une websérie « Changer ses pratiques avec le réseau DEPHY »** composée de 12 vidéos a été créée et diffusée entre le 5 octobre et le 21 décembre 2020 sur You tube. Ces vidéos mettent en avant des agriculteurs DEPHY FERME et des responsables de sites DEPHY EXPE. Chacun témoigne des méthodes adoptées depuis son entrée dans le réseau pour réduire les phytos, des difficultés rencontrées, des bénéfices et de l'accompagnement DEPHY.

A l'échelle locale, les ingénieurs réseaux Dephy qui accompagnent des groupes d'agriculteurs, organisent des journées techniques pour diffuser des résultats et des pratiques alternatives mises en place par le groupe. Ainsi 1 144 actions de communication ont été réalisées en 2020 par les ingénieurs réseaux Dephy de Chambres d'agriculture.



Colloque national DEPHY Cultures Spécialisées à Terra Botanica à Angers :

<https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/colloque-national-dephy-cultures-specialisees>

Evènement au Salon international de l'agriculture à Paris :

<https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/le-reseau-dephy-et-la-biodiversite>



4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Afin de nourrir l'ensemble des actions d'accompagnement (conseil individuel et collectif) ou de transfert (formation) présentées auparavant, les Chambres d'agriculture investissent massivement dans les actions d'expérimentation. Celles-ci sont de différentes natures mais visent à acquérir des références sur des techniques ou des stratégies de gestion dans différents contextes pédo-climatiques pour ensuite accompagner au mieux les agriculteurs dans le déploiement de solutions nouvelles sur leur exploitation.

Ainsi, les résultats des expérimentations ne sont pas uniquement d'ordre technique sur la diminution des produits phytosanitaires ou la gestion des bioagresseurs mais comprennent une analyse multicritère sur des indicateurs de temps, de coûts, d'investissements nécessaires,

Au-delà de la valorisation des résultats des expérimentations dans le conseil ou la formation, les résultats sont aussi transmis sous la forme de guides techniques remis en fin de campagne aux agriculteurs pour préparer la campagne suivante. En complément, des visites sur les stations d'expérimentation sont aussi organisées.

Les actions conduites peuvent être classées en deux catégories principales, les essais en stations expérimentales et les essais réalisés chez des agriculteurs qui permettent de tester dans un contexte pédoclimatique donné une ou des pratiques/conduites permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2020, plus de **950** essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture dont **96** en stations d'expérimentation et **879** chez des agriculteurs. La conduite de ces essais mobilise plus de **74 ETP** en Chambres d'agriculture (données sur 56 départements).

Sur ces essais, les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations. Ainsi, ce sont plus de **741** conseillers et **11 172** agriculteurs qui ont visités ces essais en 2020 (données sur 44 départements).

Parmi les expérimentations, certaines sont conduites dans les projets DEPHY Expé qui visent des réductions fortes, voir la suppression, des produits phytosanitaires.

6 projets DEPHY Expé actuellement en cours sont portés par des Chambres d'agriculture et **29** Chambres d'agriculture mettent en place des essais dans ce cadre.



Les actions de R&D des Chambres d'agriculture sont nombreuses mais peu structurées à l'échelle du réseau ne permettant pas la mutualisation des méthodes et résultats, ni un déploiement plus large des résultats intéressants.

En 2022, les Chambres d'agriculture se donnent l'ambition de définir une feuille de route R&D sur une ou deux thématiques, en lien avec les produits phytosanitaires, construite et partagée avec l'ensemble du réseau.



5. RÉFÉRENCES ET OUTILS POUR LES CONSEILLERS

Les Chambres d'agriculture sont mobilisées dans la production de ressources dans le cadre de la cellule RIT. Ainsi les Chambres d'agriculture poursuivront la production et la mise à jour de fiches dans le centre de ressources glyphosate et contribueront à l'alimentation de la partie cuivre du centre de ressources.



Par ailleurs les Chambres d'agriculture s'impliquent dans les évolutions souhaitées sur le BSV. Ce chantier qui sera conduit à partir de 2021 et pour au moins trois années mobilisera l'expertise technique des Chambres d'agriculture, en partenariat avec les autres acteurs dont les ITA, tant sur les priorisations des observations que sur la rénovation du Système d'information.

5.1. Les Bulletins de santé du végétal (BSV)



Les Bulletins de santé du végétal, diffusés gratuitement tout au long de la campagne culturale, donnent une indication sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont réalisés en multi-partenariat entre acteurs agricoles, sur la base d'observations de terrain et de données de modèles épidémiologiques.

Ces apports, aux moments clés du développement des cultures invitent les agriculteurs à l'observation des bioagresseurs au moment opportun, apportent des éléments prédictifs permettant d'être dans l'anticipation dans la gestion de la protection des cultures et permettent enfin de rappeler au bon moment les pratiques alternatives disponibles.

En 2020, **2 718** BSV ont été produits et diffusés

à plus de **79 000** personnes (chiffre de diffusion non exhaustif car cette information n'est pas disponible dans l'ensemble des régions et que les données de diffusion sont partielles).

589 agents de Chambres d'agriculture réalisent des observations de parcelles pour le suivi des bioagresseurs dans les parcelles représentant

plus de **21** ETP

(données sur 56 départements pour les ETP). En moyenne, les Chambres d'agriculture réalisent plus de 30 % des observations.

De plus,

142 agents

de Chambres d'agriculture sont impliqués dans l'animation de filières et la rédaction des BSV représentant

plus de **17** ETP

(données sur 70 départements pour les ETP).

Les BSV sont également un vecteur de diffusion sur les méthodes alternatives et prophylactiques qui sont ainsi présentées aux agriculteurs au moment opportun de la campagne.

5.2 Actions de la Cellule RIT



Dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour accompagner la sortie du glyphosate, les trois partenaires INRA, ACTA et APCA de la Cellule Recherche Innovation Transfert ont été chargés de créer un centre de ressources pour rendre accessible à l'ensemble de la profession agricole les techniques alternatives aux herbicides dont le glyphosate. D'autres thématiques sont aujourd'hui traitées par la cellule RIT notamment sur le volet « alternatives à l'utilisation du cuivre en viticulture ».

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LE CENTRE DE RESSOURCES « GLYPHOSATE »

Production majeure du chantier «herbicides» de la Cellule RIT, le Centre de ressources «Herbicides / glyphosate» a été enrichi de nouvelles ressources en 2020 avec :

- la création de 4 fiches techniques sur GECO ;
- l'intégration de 2 fiches issues du chantier « Plantes de Services » ;
- l'intégration de 7 fiches produites dans le cadre du projet CAP Sans Glypho.

A ce jour le centre de ressources « glyphosates » compte

80 ressources, dont 8 articles de synthèses, 38 fiches techniques GECO, 9 fiches issues du réseau DEPHY, ainsi que des témoignages vidéos, des guides et dossiers techniques, etc.

LANCEMENT DU CHANTIER SUR LES ALTERNATIVES À L'UTILISATION DE CUIVRE

Au niveau national, 2020 a été marquée par une enquête des travaux menés par les Chambres d'agriculture sur les alternatives au cuivre et permettre de qualifier l'efficacité et la faisabilité des solutions testées. Ce travail mené notamment par la Chambre d'agriculture de la Gironde a permis de recenser plus de **200 projets ou initiatives locales**.

A l'échelle européenne certains projets dans lequel les Chambres d'agriculture sont partenaires contribuent également à l'acquisition de ressources pour compléter les travaux en cours (liste non exhaustive) :

- dans le projet européen H2020 IPM Decisions (Développement d'une

plateforme européenne d'OAD pour lutter contre les bioagresseurs en production végétale (notamment en vigne) auquel l'APCA, l'INRAE, le CIRAD et l'ESC Dijon participent, les OAD Optidose et Decitrait ont été communiqués au consortium.

- dans le projet européen H2020 IPM Works, les fermes de démonstration DEPHY vont être utilisées comme exemple dans les autres pays européens et notamment en viticulture, au Portugal, en Espagne et en Grèce.



SYNTHÈSE DES ACTIONS CONDUITES ET OBJECTIFS

1- Conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif

Sous thématique	Actions réalisées en 2020	Nature des subventions (co-financement)	Freins et opportunités	Actions à mener en 2021 – 2022 avec les objectifs
CONSEIL INDIVIDUEL	4 430 conseils spécifiques et 2 071 conseils réalisés en morte saison	Prestation	La réforme du conseil agricole peut engendrer de nouveaux besoins de conseils vis-à-vis du conseil indépendant. Une massification des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover l'outil Proconseil permettant d'assurer la traçabilité du conseil aux agriculteurs. • Répondre aux besoins des agriculteurs sur le conseil spécifique à la suite de la séparation du conseil et de la vente (proposer une offre de conseil sur l'ensemble du territoire et assurer la formation des conseillers)
CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRES	1 195 tests de conseil stratégique phytosanitaires réalisés à blanc.	Fond national de solidarité et péréquation des Chambres d'agriculture	des Chambres d'agriculture sur ce volet nécessite de mobiliser plus de moyens humains et d'assurer la montée en compétence des conseillers.	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer la stratégie phytosanitaires auprès des agriculteurs dans l'ensemble des départements • Développer un outil informatique pour assurer la traçabilité • Assurer la montée en compétence des conseillers
CONSEIL COLLECTIF	14 000 agriculteurs accompagnés au travers de 816 collectifs d'agriculteurs (dont 1 800 agriculteurs accompagnés via un groupe Dephy Ferme)	Ecophyto (Dephy) Agence de l'eau (30000) et co-financement propre des Chambres d'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la rénovation du conseil de groupe avec la mise en œuvre d'un groupe sur une thématique innovante par département.

2- Formation des agriculteurs et des conseillers

Sous thématique	Actions réalisées en 2020	Nature des subventions (co-financement)	Freins et opportunités	Actions à mener en 2021 – 2022 avec les objectifs
FORMATION DES AGRICULTEURS	Déploiement de l'offre de formations notamment sur les Certiphyto 18 100 agriculteurs ayant bénéficié d'une formation Certiphyto (primo ou renouvellement)	Fonds VIVEA en partie		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation continue des agriculteurs au travers des formations Certiphyto et des formations labélisées Ecophyto • Former 40% des agriculteurs au renouvellement du Certiphyto
FORMATION DES CONSEILLERS	150 conseillers et 67 managers formés au conseil stratégique phytosanitaires	OCAPIAT	Le déploiement du conseil stratégique phytosanitaires nécessite une montée en compétence des conseillers sur les approches de changements de pratiques et d'accompagnement au changement.	<ul style="list-style-type: none"> • Former une soixantaines de conseillers au conseil stratégique phytosanitaires

3- Outil de transfert aux agriculteurs

Sous thématique	Actions réalisées en 2020	Nature des subventions (co-financement)	Freins et opportunités	Actions à mener en 2021 – 2022 avec les objectifs
PROJET « RENCONTRES ALTERNATIVES PHYTOS »	42 journées organisées ayant réuni plus de 800 participants	Ecophyto		<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une feuille de route transfert dans l'ensemble des régions pour structurer et monitorer notre action

4- Recherche et développement

Sous thématique	Actions réalisées en 2020	Nature des subventions (co-financement)	Freins et Opportunités	Actions à mener en 2021 – 2022 avec les objectifs
DEPHY Expé	6 projets portés par les Chambres d'agriculture	Ecophyto et co-financement propre des Chambres d'agriculture		
EXPÉRIMENTATION DANS LES CHAMBRES	950 essais réalisés	CasDAR, régions, agence de l'eau, Ecophyto et co-financement propre des Chambres d'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les résultats des essais entre les Chambres d'agriculture et favoriser le transfert au travers des actions de conseil et formation Mettre en place une feuille de route commune sur 1 ou 2 thématiques

5- Référence et outils pour les conseillers

Sous thématique	Actions réalisées en 2020	Nature des subventions (co-financement)	Freins et Opportunités	Actions à mener en 2021 – 2022 avec les objectifs
CENTRE DE RESSOURCES	Poursuite des actions relatives aux herbicides dont le glyphosate et élargissement à la thématique du cuivre	Cellule RIT (CasDAR) et co-financement propre des Chambres d'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le centre de ressources alternatives au cuivre
BSV	Maintien de la production des BSV (plus de 1 700 BSV produits)	Ecophyto et co-financement propre des Chambres d'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la définition des axes d'évolution du BSV et assurer leur mise en œuvre en régions

L'action des Chambres d'agriculture sur

LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2020 EN CHIFFRES

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs à la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles.

Les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture sur le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires sont structurées autour des périmètres sur le conseil aux agriculteurs en individuel et en collectif, la formation, la diffusion et le transfert aux agriculteurs, la recherche et le développement et les outils servant de références pour les conseillers.

ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT LES AGRICULTEURS

882 conseillers détenteurs du Certiphyto conseil
Plus de **20 000** agriculteurs accompagnés individuellement ou collectivement

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

6 500 conseils individuels

(en saison ou en morte saison) aux agriculteurs par les Chambres d'agriculture

96 ETP

sont consacrés à cette mission

Travaux sur le conseil stratégique phytosanitaire :

1 195 tests

ont été réalisés

par

150 conseillers testeurs

de

84 départements.

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

14 000 agriculteurs

accompagnés par les Chambres d'agriculture dans un collectif d'agriculteurs mobilisant plus de **243 ETP**



156 groupes DEPHY fermes

animés par les Chambres d'agriculture (2/3 des groupes)



207 groupes 30 000

animés par un conseiller de Chambres d'agriculture (45% des groupes)

342 groupes

de développement agricole

FORMER LES AGRICULTEURS ET LES CONSEILLERS

FORMER DES AGRICULTEURS

1 756 formations Certiphyto
en 2020 réalisées ayant bénéficié à

18 100 agriculteurs
soit

40 % des agriculteurs
formés au Certiphyto par les
Chambres d'agriculture

7 025 agriculteurs
ont bénéficié d'une formation sur des thèmes
touchant à la réduction de l'usage et des
impacts des phytosanitaires en 2020
(hors Certiphyto).

FORMATION DES CONSEILLERS

RESOLIA a organisé

11 sessions de formations Certiphyto
primo-accédant ou renouvellement en 2020
pour
94 stagiaires.

RESOLIA a formé

150 conseillers et
67 managers
au conseil stratégique phytosanitaires

Hors Certiphyto et conseil stratégique
phytos, RESOLIA a organisé

5 sessions de formation
en lien avec la protection intégrée des cultures et
l'accompagnement à la réduction
des phytosanitaires,
regroupant
37 stagiaires

OUTIL DE TRANSFERT ET DE COMMUNICATION AUX AGRICULTEURS

RENCONTRES ALTERNATIVES PHYTOS

Plus de **42 journées d'échanges**
ont été organisées en 2020
ayant rassemblé

629 agriculteurs
et
197 conseillers hors Dephy

ACTIONS DE TRANSFERT DES RÉSULTATS DEPHY

dont de nombreuses journées techniques, de
démonstrations organisées par des ingénieurs
réseaux DEPHY

1 144 actions
réalisées par des Ingénieurs réseaux Dephy
de Chambres d'agriculture

ACTIONS DE DIFFUSION ORGANISÉES EN RÉGIONS

comme : CAP sans Glypho, Projet Reflex Altavita et
de nombreux webinaires

DÉPLOIEMENT DU CONTRAT DE SOLUTIONS

dans **4 régions pilotes**

RECHERCHER ET DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

EXPÉRIMENTER

En 2020,
plus de **950 essais**
ont été conduits par
les Chambres d'agriculture sur la thématique
réduction des produits phytosanitaires
mobilisant plus de **74 ETP**

Visites d'essais ayant rassemblé
plus de **11 172 agriculteurs**

FOCUS SUR DEPHY EXPÉ

Les expérimentations conduites dans les
projets DEPHY Expé, qui visent des réductions
fortes, voire la suppression, des produits
phytosanitaires.

6 projets DEPHY Expé
actuellement en cours sont portés
par des Chambres d'agriculture

et

29 Chambres d'agriculture
mettent en place des essais dans ce cadre.

INFORMER LES AGRICULTEURS ET DIFFUSER DES INFORMATIONS

BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

En 2020,
plus de **2 700 BSV**
ont été produits et diffusés
à plus de **79 000 personnes.**

589 agents de Chambres d'agriculture
réalisent des observations de parcelles.

Plus de **30 % des observations**
sont réalisées par des agents
de Chambres d'agriculture.

142 agents
impliqués dans l'animation de filières
et la rédaction des BSV soit
plus de **21 ETP**

CELLULE RECHERCHE INNOVATION ET TRANSFERT

4 fiches rédigées
et

9 fiches intégrées

dans le Centre de ressources « Glyphosate »
Recensement des travaux sur les
alternatives au cuivre

Connexion des travaux de la cellule RIT avec

2 projets européens
(IPM works et IPM decisions)

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2020

SYNTHÈSE